

CORRIGÉ DE LA DÉCLARATION DE TVA (4/4)

L'entreprise IKOM exploite une épicerie de gros et de détail à Enghien.

Le 10/05, on vous remet les annexes 1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1.5 et 1.6.

TRAVAIL A FAIRE

1. Complétez le tableau préparatoire à l'établissement de la déclaration de TVA du mois d'avril (annexe 1.3).
2. Complétez le tableau de calcul des base HT des TVA collectées du mois d'avril (annexe 1.4).
3. Établissez la déclaration de TVA du mois d'avril (annexe 1.5).
4. Comptabilisez sur l'annexe 1.6 la déclaration de TVA d'avril.
5. S'il y a lieu, établissez le chèque correspondant à la TVA due au titre du mois d'avril (annexe 1.7).
6. S'il y a lieu, comptabilisez sur l'annexe 1.8 le chèque de règlement de TVA due au titre du mois d'avril.

Annexe 1.1 : Extrait de la balance d'avril

Balance partielle des comptes					
Du compte : 445620			Au compte : 445712		
Du : 01/04/..			Au : 30/04/..		
Numéro de compte	Intitulé du compte	Cumul débit	Cumul crédit	Solde débiteur	Solde créditeur
445620	TVA déductible sur immobilisations	6 245,16		6 245,16	
445660	TVA déductible sur autres biens et services	45 457,65	248,00	45 209,65	
445670	Crédit de TVA à reporter	2 668,00		2 668,00	
445711	TVA collectée au taux de 5,5 %	486,75	16 516,27		16 029,52
445712	TVA collectée au taux de 19,6 %	503,14	47 181,55		46 678,41
Total		55 360,70	63 945,82	54 122,81	62 707,93

Annexe 1.2 : Liste des journaux

BQ	Journal de banque	OD	Journal des opérations diverses
CA	Journal de caisse	SA	Journal des salaires
HA	Journal des achats	VT	Journal des ventes

Annexe 1.3

Tableau préparatoire à l'établissement de la déclaration de TVA du mois de : *avril*

	Montant fiscal	A reporter sur la déclaration en ligne
TVA collectée au taux de 5,5 %	<i>16 030</i>	<i>ligne 09</i>
TVA collectée au taux de 19,6 %	<i>46 678</i>	<i>ligne 08</i>
Total de la TVA collectée	<i>62 708</i>	<i>ligne 16</i>
TVA déductible sur immobilisations	<i>6 245</i>	<i>ligne 19</i>
TVA déductible sur autres biens et services	<i>45 210</i>	<i>ligne 20</i>
Crédit de TVA de Mars	<i>2 668</i>	<i>ligne 22</i>
Total de la TVA déductible	<i>54 123</i>	<i>ligne 23</i>
TVA à décaisser ou- crédit de TVA (1)	<i>8 585</i>	<i>lignes 28 et 32</i>

(1) Rayer la mention inutile

Annexe 1.4

Tableau de calcul de la base HT

	Détail du calcul <i>Base HT = TVA / Tx de TVA</i>	Montant Comptable	Montant fiscal	A reporter sur la déclaration en ligne
Base HT de la TVA collectée au taux de 5,5 %	<i>16 029,52 / (5,5 / 100)</i>	<i>291 445,82</i>	<i>291 446</i>	<i>ligne 09</i>
Base HT de la TVA collectée au taux de 19,6 %	<i>46 678,41 / (19,6 / 100)</i>	<i>238 155,15</i>	<i>238 155</i>	<i>ligne 08</i>
Total des ventes HT		<i>529 600,97</i>	<i>529 601</i>	<i>ligne 01</i>

Annexe 1.6

Date	Code journal	Libellé	Numéro de compte	Débit	Crédit
<i>10/05</i>	<i>OD</i>	<i>Déclaration de TVA CA3 d'avril</i>	<i>445 620</i>		<i>6 245,16</i>
			<i>445 660</i>		<i>45 209,65</i>
			<i>445 670</i>		<i>2 668,00</i>
			<i>445 711</i>	<i>16 029,52</i>	
			<i>445 712</i>	<i>46 678,41</i>	
			<i>445 510</i>		<i>8 585,00</i>
			<i>758 000</i>		<i>0,12</i>

Annexe 1.7

Date <u>10/05/..</u> Ordre <u>Trésor Public</u> Objet <u>TVA d'avril</u> Montant <u>8 585,00</u> € N° de chèque : 0003917	 CAISSE D'EPARGNE Payer contre ce chèque non endossable sauf au profit d'une banque ou d'un établissement assimilé € Huit mille cinq cent quatre vingt cinq euros A rédiger exclusivement en euros € 8 585,00 A <u>Trésor Public</u> Payable en France ENGHIEN Agence 18543 Compte 68523407 A <u>Enghien</u> le <u>10/05/..</u> <i>Signature</i> IKOM 5 rue Leclerc 95880 Enghien-les-Bains Compensable à ENGHIEN N° de chèque 0003917 0003917 0001854300000 68523407
--	--

Annexe 1.8

Date	Code journal	Libellé	Numéro de compte	Débit	Crédit
10/05	BQ	Chèque n° 0003917 à Trésor Public	445 510	8 585,00	
			512 000		8 585,00

Annexe 1.5

A MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES

OPÉRATIONS IMPOSABLES (H.T.)			OPÉRATIONS NON IMPOSABLES		
01	Ventes, prestations de services.....		04	Exportations hors CE.....	0032
02	Autres opérations imposables.....	0981	05	Autres opérations non imposables.....	0033
2A	Achats de prestations de services intracommunautaires..... (article 283-2 du Code général des impôts)	0044	06	Livraisons intracommunautaires.....	0034
03	Acquisitions intracommunautaires (dont ventes à distance et/ou opérations de montage :)	0031	6A	Livraisons de gaz naturel ou d'électricité non imposables en France	0029
3A	Livraisons de gaz naturel ou d'électricité imposables en France	0030	07	Achats en franchise.....	0037
3B	Achats de biens ou de prestations de services réalisés auprès d'un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code général des impôts)	0040	7A	Ventes de biens ou prestations de services réalisées par un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code général des impôts)	0043
3C	Régularisations (Important : cf. notice).	0036	7B	Régularisations..... (Important : cf. notice).	0039

B DÉCOMPTÉ DE LA TVA A PAYER

TVA BRUTE			Base hors taxe	Taxe due
Opérations réalisées en France métropolitaine				
08	Taux normal 19,6 %.....	0206	238 155	46 678
09	Taux réduit 5,5 %.....	0105	291 446	16 030
9B				
Opérations réalisées dans les DOM				
10	Taux normal 8,5 %.....	0201		
11	Taux réduit 2,1 %.....	0100		
12				
Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)				
13	Ancien taux.....	0900		
14	Opérations imposables à un taux particulier (décompte effectué sur annexe 3310 A).....	0950		
15	TVA antérieurement déduite à reverser.....		0600	
La ligne 11 ne concerne que les DOM. Les autres opérations relevant du taux de 2,1 % continuent d'être déclarées sur l'annexe 3310 A.				
16	Total de la TVA brute due (lignes 08 à 15).....			62 708
17	Dont TVA sur acquisitions intracommunautaires	0035		
18	Dont TVA sur opérations à destination de Monaco.....	0038		

DÉDUCTIONS

19	Biens constituant des immobilisations.....	0703	6 245
20	Autres biens et services.....	0702	45 210
21	Autre TVA à déduire..... (dont régularisation sur de la TVA collectée [cf. notice].....)	0059	
22	Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration.....	8001	2 668

22A	Indiquer ici le coefficient de taxation forfaitaire applicable pour la période s'il est différent de 100 %		
23	Total TVA déductible (lignes 19 à 22)		54 123
24	Dont TVA non perçue récupérable par les assujettis disposant d'un établissement stable dans les DOM..... (articles 295-1-5° et 295 A du code général des impôts)	0709	

CRÉDIT

25	Crédit de TVA (ligne 23 - ligne 16).....	0705	
26	Remboursement demandé sur formulaire n° 3519 joint.....	8002	
27	Crédit à reporter (ligne 25 - ligne 26)..... (Cette somme est à reporter ligne 22 de la prochaine déclaration)	8003	
Attention ! Une situation de TVA créditrice (ligne 25 servie) ne dispense pas du paiement des taxes assimilées déclarées ligne 29.			
			TAXE A PAYER
28	TVA nette due (ligne 16 - ligne 23).....		8 585
29	Taxes assimilées calculées sur annexe n° 3310 A.....	9979	
30	Sommes à imputer, exprimées en euros, y acomptes congés.....	9989	
31	Sommes à ajouter, exprimées en euros, y acomptes congés.....	9999	
32	Total à payer (lignes 28 + 29 - 30 + 31)..... (N'oubliez pas de joindre le règlement correspondant)		8 585

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

Si vous réalisez des opérations intracommunautaires, pensez à la déclaration d'échanges de biens (livraisons de biens) ou à la déclaration européenne de services (prestations de services) à souscrire auprès de la Direction Générale des Douanes et des Droits indirects (cf. notice de la déclaration CA3).